

Notice

Protéger
la Jeunesse

Contre la
Narco-Criminalité

Comité national de vote hors partis

Chers bénévoles

D'abord le comité voudrais vous remercier cordialement pour votre collaboration.

Afin de mener à bon terme la collecte des signature pour l'initiative populaire, nous vous avons fait une liste des points à suivre. Le but est de remplir les formulaires en sorte qu'il y ait le moins possible de signatures non valables ! Il est surtout important qu'il y ait que des personnes inscrites à la même commune politique sur un formulaire. **Sinon, le nom est rayé de la liste.** Il vaut mieux remettre des formulaires avec une seule signature que prendre le risque qu'il y ait des signatures non valables.

Nous vous souhaitons un grand succès....

Remplir le formulaire :

TOUT EN MAJUSCULES

Canton:	N° postal:	Commune politique:
Genf	1002	Genf

Indiquer le canton ! – En majuscules !

Si incertain, remplir 2 formulaires.

Numéro postal de la
commune politique

La date de
naissance doit être
indiquée

**Jour, mois et
année de
naissance**

Remplir ici le lieu de résidence du
signataire.

Plus exactement : Dans quelle commune
politique la personne peut voter ? C'est le
lieu qui est à indiquer ici.

Seul les personnes ayant le droit de vote
sont autorisés à donner leur signature !

N°	Nom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Prénom	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)	Adresse e-mail (facultatif)	SVP pas d'informa- tions
1	Meyer	Jean-François	7.5.36	Blumenweg 157				☐

Seuls les personnes ayant **le droit au vote**
national sont autorisées à signer.

Si le nom ou l'adresse est plusieurs fois la même
(frère et sœurs, mariés, familles, etc.). Ecrire les
noms entièrement à **chaque fois**.

Pas de guillemets !!

Adresse
(route et numéro)

**Pas de lieu
Pas de numéro postal**

Pas de guillemets !!

Signature du
signataire

Facultatif

Seulement sur
les formulaires A4 !

Nos arguments

1. Le peuple doit pouvoir prendre position concernant la légalisation du chanvre.
2. Protection de la jeunesse : les points de vente légaux et contrôlés offrent plus d'information et de
☐ prévention que le marché noir.
3. 500'000 citoyens sont considérés comme criminels à cause de l'interdiction du chanvre. Ceci doit avoir une fin.
4. Le commerce et la consommation de Cannabis sont interdits. En conséquence, les consommateurs se procurent
☐ le produit au marché noir où se trouvent toutes les drogues, ce qui favorise encore plus la criminalité.
5. L'interdiction ne sert à rien, elle rend le Cannabis plus attrayant. En Hollande libérale, il y a moins d'adolescents
☐ de 15 à 16 ans qui consomment du Cannabis que par exemple en Suède avec une politique répressive. Il nous
☐ faut donc de nouvelles solutions pour la Suisse.
6. La chasse au consommateurs de Cannabis coûte environ un demi million de francs par an et surcharge les
☐ autorités. La légalisation libérerait des ressources humaines.
7. Le chanvre est une plante de culture très ancienne avec des possibilités d'utilisation infinies. La libération serait
☐ une chance pour l'agriculture Suisse.
8. Le Cannabis est aussi une plante médicinale. Les patients qui veulent l'utiliser, sont obligés de se le procurer au
☐ marché noir. Ceci est inadmissible.